



BUREAU DU COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

REUNION du 25 MAI 2021
par e-mail

Présidence: GALLÉ Philippe.

Présents : BASTGEN Patrick, BONNET Philippe, BROSSARD Christophe, CHEVALLIER Martine, GABUT Thierry, MICHAU Gilles.

Assiste : DURAND Fabrice (Directeur Administratif).

1- INTERVENTION DU DIRECTEUR ADMINISTRATIF

Fabrice DURAND

1.1- Fusion des clubs de NAZELLES-NEGRON et POCE s/CISSE

Le Bureau est informé de la réception du projet de fusion entre les deux clubs précités.

Considérant que le dossier a été reçu par courriel au District le 9 mai 2021,

Considérant que les deux clubs concernés par ce projet sont situés à 4 km l'un de l'autre (distance Michelin la plus courte entre les deux sièges sociaux),

Considérant qu'il s'agit d'une fusion absorption par le club de NAZELLES-NEGRON,

Le Bureau, jugeant sur la recevabilité,

Dit que le projet est conforme en la forme, aux dispositions de l'article 39 alinéa 3 des R.G. de la FFF.

Considérant le dossier de présentation du projet pour justifier de la fusion absorption entre les deux clubs, le Bureau étudie les éléments suivants :

*** Nom du futur club**

- Nom du futur club : F.C. VAL DE CISSE

Le Bureau dit que ce nouveau nom permet d'identifier la zone géographique du futur club. Cependant, comme il s'agit d'une fusion absorption, il conviendra de modifier les Statuts du club de NAZELLES-NEGRON lors d'une AG Extraordinaire pour valider le changement de nom.

*** Mode de fusion**

- Fusion absorption : NAZELLES-NEGRON (D3 seniors) absorbe POCE s/CISSE (D4 senior).

Commentaires District :

Compte tenu des divisions respectives des équipes seniors respectives cette saison, il ne peut y avoir qu'une seule équipe par division la saison prochaine : D3, D4 et éventuellement D5.

*** Programme de développement et d'éducation sportive**

- Difficultés actuelles de maintenir des effectifs.
- Volonté de pérenniser la pratique du football dans les deux communes.
- Conforter l'école de football conviviale et chaleureuse.

- Garder des équipes seniors compétitives.
- Instaurer une culture club.
- Création d'une section féminine seniors la saison dernière

Commentaires District :

Le club de POCE SUR CISSE ne dispose pas d'école de football. L'école de football de Nazelles-Négron est limitée au football réduit : U7, U9, U11 et U13. Le nouveau club doit pouvoir proposer une pratique en entente sur les U15 et U18.

Le Bureau souhaite que le nouveau club développe le Programme Educatif Fédéral.

Le Bureau apprécie que le nouveau club conserve la section féminine seniors. Par contre, il convient de structurer l'accueil des jeunes filles mineures avec les clubs voisins de l'Amboisie pour offrir une pratique structurée.

Le Bureau regrette qu'il n'y ait pas de volonté de créer des sections futsal, loisir, vétérans pour offrir une pratique plus diversifiée.

*** Encadrement et organigramme technique**

- Présentation des responsables des équipes la saison prochaine.
- Volonté de former les responsables d'équipes.

Commentaires District :

Le District souhaite que le club forme tous ses éducateurs non diplômés. Le plan de formation éducateurs doit se poursuivre..

*** Politique sportive**

- Maintenir et renforcer les équipes seniors compétitives.
- Créer à moyen terme une 3^{ème} équipe senior.
- Valoriser l'école de football.
- Volonté d'animer séances d'initiation football dans les écoles primaires des deux communes.
- Pérenniser l'équipe féminine senior.

Commentaires District :

Le Bureau regrette que les effectifs seniors poursuivent leur diminution d'une manière générale. Le projet sportif est limité à la survie des équipes seniors. Le Bureau regrette que deux équipes seulement soient engagées à la rentrée prochaine à l'issue de la fusion, alors que les deux clubs comptaient trois équipes seniors cette saison.

Le Bureau apprécie la volonté du futur club de travailler avec les écoles primaires (Promotion par des tracts, rencontres avec les directeurs d'école).

*** Prévision des effectifs la saison prochaine**

- Etat des lieux des effectifs pour la saison actuelle :
 - 142 licenciés à NAZELLES dont 20 dirigeants.
 - 27 licenciés à POCE dont 6 dirigeants.
- Prévisions établies pour la saison prochaine des effectifs : 200 licenciés au total.

Commentaires District :

Deux équipes seniors engagées pour la saison prochaine : D3 et D4. Une augmentation ambitieuse des effectifs de l'école de foot et dirigeants est espérée (+18%) compte tenu du contexte actuel...

*** Occupation des installations sportives**

- Etat des lieux actuel des équipements à Nazelles-Négron et Pocé sur Cisse.
- Possibilité d'accès sur réservation au gymnase de Pocé.
- Prévisions d'utilisation des installations de Nazelles-Négron et Pocé sur Cisse pour les entraînements et les matchs. Les matchs sont répartis sur les deux sites.

Commentaires District :

Le Bureau constate l'absence d'éclairage homologué. L'inventaire du matériel n'est pas évoqué. Les installations sportives des deux communes seront utilisées dans la fusion. Pas de créneau régulier sur les gymnases.

*** Organigramme dirigeants et vie associative**

- Le futur organigramme du Bureau est présenté avec les commissions. Souhait de nommer deux co-présidents.
- Volonté de perdurer les manifestations déjà organisées dans chacun des deux clubs, et d'en créer de nouvelles.

Commentaires District :

Le Bureau n'a pas eu accès au projet de Règlement Intérieur du nouveau club. Le Bureau note que les Responsables des commissions du futur club ne font pas partie du Comité directeur. Les activités des commissions pourront-elle être relayée auprès du Comité ?

*** Arbitrage**

- Les deux clubs comptent 1 arbitre officiel à eux deux.
- Volonté d'accompagner l'arbitre du futur club en termes de formation.
- Volonté de sensibiliser les jeunes joueurs aux règles du jeu.
- Référent arbitre au sein de la Commission Sportive du club.
- Volonté de former des arbitres auxiliaires la saison prochaine.

Commentaires District :

Le Bureau apprécie la volonté d'intégrer l'arbitre au club et l'ambition de sensibiliser les jeunes de l'école de foot à l'arbitrage.

*** Politique financière**

- Présentation des bilans financiers 2020-2021 des deux clubs
- Présentation des niveaux de trésorerie des deux clubs en fin de saison.
- Présentation du budget prévisionnel 2021-2022 du futur club.

Commentaires District :

Le Bureau note que les recettes sont ambitieuses sur les postes « manifestations » et « buvette ».

Avis des municipalités

- Avis favorables des deux municipalités fournis.

Commentaires District :

Le projet de fusion a reçu un avis favorable de chacune des municipalités.

Le Bureau donne un avis favorable à ce projet de fusion et transmet le dossier à la Ligue pour suite à donner et rappelle aux clubs de NAZELLES-NEGRON et POCE s/CISSE les dispositions administratives de l'article 39 des RG de la FFF à respecter pour la suite de la fusion absorption :

- le PV AG POCE s/CISSE.
- et les Statuts modifiés éventuellement de NAZELLES-NEGRON.

1.2- Fusion des clubs de MONTHODON et RENAUDINE

Le Bureau est informé de la réception du projet de fusion entre les deux clubs précités.

Considérant que le dossier a été reçu par courriel au District le 16 mai 2021, alors que la date d'échéance est fixée au 15 mai par les dispositions de l'Article 39 des R.G. de la FFF,

Considérant qu'une flexibilité est accordée par la FFF en cette période de crise sanitaire pour accepter les dossiers sur la vie des clubs légèrement en retard,

Considérant que les deux clubs concernés par ce projet sont situés à 10 km l'un de l'autre (distance Michelin la plus courte entre les deux sièges sociaux),

Considérant qu'il s'agit d'une fusion absorption par le club de l'U.S. RENAUDINE,
Le Bureau, jugeant sur la recevabilité,
Dit que le projet est conforme en la forme, aux dispositions de l'article 39 alinéa 3 des R.G. de la FFF.

Considérant le dossier de présentation du projet pour justifier de la fusion absorption entre les deux clubs, le Bureau étudie les éléments suivants :

*** Nom du futur club**

- Nom du futur club : U.S. RENAUDINE

Le Bureau dit qu'aucun nouveau nom n'est prévu à l'issue de la fusion, témoignant de l'absorption totale de l'identité du club de MONTHODON.

*** Mode de fusion**

- Fusion absorption : U.S. RENAUDINE (D1 seniors) absorbe G.MONTHODON (D2 senior).

Commentaires District :

Compte des divisions respectives des équipes seniors respectives cette saison, il ne peut y avoir qu'une seule équipe par division la saison prochaine : D1, D2 et D4.

*** Programme de développement et d'éducation sportive**

- Difficulté de maintenir des effectifs seniors compétitifs.
- Volonté de pérenniser la pratique du football dans les deux communes.
- Attirer des joueurs de niveau Départementale 2 à l'U.S. RENAUDINE.
- Resserrer les niveaux entre les deux équipes seniors de RENAUDINE
- Avoir des équipes seniors compétitives.

Commentaires District :

Le club de MONTHODON ne dispose pas d'école de football. Le projet de fusion se limite à la section Seniors. Cependant, le Bureau souhaite que le nouveau club poursuive bien sûr le développement et la structuration de son école de football, de la section féminine et du Programme Educatif Fédéral en particulier.

Le Bureau souhaite que le nouveau club développe une section futsal, loisir, vétérans pour offrir une pratique plus diversifiée.

*** Encadrement et organigramme technique**

- Présentation des responsables de chaque catégorie la saison prochaine.
- Seul le responsable de l'équipe première de RENAUDINE est BEF. Les autres éducateurs ne sont pas diplômés.
- Aucune information sur l'organigramme technique actuel de MONTHODON
- Volonté de former et diplômer des éducateurs

Commentaires District :

Le District constate qu'aucune information n'a été fournie sur l'éducateur senior actuel de MONTHODON. Le District apprécie la volonté du futur club de vouloir former ses éducateurs. Un seul éducateur n'est diplômé actuellement. Des efforts doivent être faits à ce niveau-là.

*** Politique sportive**

- Maintien des équipes seniors compétitives.
- Etoffer les effectifs pour créer une 3ème équipe senior.
- Intégrer le futsal.
- Laisser la section des vétérans de RENAUDINE offrir une pratique.
- Proposer aux U18 une pratique senior de bon niveau départemental avec une D1 et une D2.

Commentaires District :

Le Bureau regrette que les effectifs seniors poursuivent leur diminution. Le projet sportif est limité à la récupération du numéro d'affiliation de MONTHODON en D2 pour l'équipe réserve senior. Seules deux équipes seniors seraient engagées la saison prochaine. L'équipe réserve de RENAUDINE monte ainsi de deux divisions par le biais de cette fusion. Les joueurs de niveau D4/D5 résidant dans le Castelrenaudais n'ont plus d'offre de pratique à l'issue de cette fusion. Le Bureau recommande au futur club de créer une 3ème équipe senior en D4 ou D5 si l'effectif le permet.

*** Prévision des effectifs la saison prochaine**

- Etat des lieux des effectifs pour la saison actuelle :
 - * 212 licenciés à RENAUDINE dont 26 dirigeants.
 - * 23 licenciés à MONTHODON dont 5 dirigeants.
- Prévisions établies pour la saison prochaine des effectifs : 230 licenciés au total.

Commentaires District :

Une stabilité des effectifs joueurs est espérée : ce qui est positif vu le contexte actuel.

*** Occupation des installations sportives**

- Etat des lieux actuel des équipements à Château-Renault et Monthodon.
- Volonté d'occuper les infrastructures sur les deux complexes.
- Prévisions d'utilisation des installations de Château-Renault et Monthodon pour les entraînements et les matchs. Les matchs sont répartis sur les deux sites.
- Accès possible à un gymnase de Château-Renault pour le futsal seulement sur réservation.

Commentaires District :

Le Bureau constate l'absence d'éclairage homologué. Les installations sportives des deux communes seront utilisées dans la fusion. L'école de football et les féminines s'entraîneraient sur Monthodon. Le terrain de Monthodon n'était pas homologué pour évoluer en D2 seniors. Il n'y a pas de créneau régulier sur les gymnases.

*** Organigramme dirigeants et vie associative**

- Garder l'organigramme de RENAUDINE.
- Le futur organigramme est présenté avec les commissions.
- Tous les dirigeants de MONTHODON arrêtent leur engagement bénévole.
- Volonté de perdurer les manifestations déjà organisées dans chacun des deux clubs, et d'en créer de nouvelles.

Commentaires District :

Le Bureau n'a pas eu accès au projet de Règlement Intérieur du nouveau club. Le Bureau regrette l'arrêt d'engagement bénévole des dirigeants de MONTHODON. Ce qui témoigne de la disparition de totale de ce club dans cette fusion. Néanmoins, les manifestations associatives sur Monthodon se poursuivraient.

*** Arbitrage**

- Les deux clubs comptent 3 arbitres officiels et 1 auxiliaire à eux deux.
- Volonté d'accompagner les arbitres du futur club en termes de formation.
- Volonté de sensibiliser les jeunes joueurs aux règles du jeu.

Commentaires District :

Le Bureau apprécie la volonté d'intégrer les arbitres au club. Il y a une volonté de sensibiliser les jeunes de l'école de foot à l'arbitrage. Par contre, il est recommandé d'intégrer le référent arbitre dans les Commissions Sportive et Disciplinaire pour promouvoir les valeurs de l'arbitrage.

*** Politique financière**

- Présentation du bilan financier 2020-2021 des deux clubs.
- Situation de trésorerie connue et suffisante pour assurer les engagements en début de saison 2021-2022.
- Présentation du Budget prévisionnel du futur club : l'U.S. RENAUDINE

Commentaires District :

Le Bureau remarque le budget de l'U.S RENAUDINE augmente de 30 k€ à l'issue de cette fusion.

*** Assemblées générales**

- Le club de MONTHODON a fourni son procès-verbal d'Assemblée générale confirmant son adoption à la fusion-absorption.
- Le club de l'U.S. RENAUDINE a fourni son procès-verbal d'Assemblée générale confirmant son adoption à la fusion-absorption.

*** Avis des municipalités**

- *Avis favorables des deux municipalités fournis.*

Commentaires District :

Le projet de fusion a reçu un avis favorable de chacune des municipalités.

Le Bureau donne un avis favorable à ce projet de fusion et transmet le dossier à la Ligue pour suite à donner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Patrick BASTGEN



Secrétaire général

Philippe GALLÉ



Président